

Nathalie Dompnier
Professeure de science politique
Université Lumière Lyon 2, Université de Lyon
Laboratoire Triangle, UMR 5206

La légitimité politique en joue
Le chahut organisé des députés français sur la question des fraudes électorales
depuis les années 1980

La simple évocation des fraudes électorales devant l'assemblée nationale donne lieu à des échanges particulièrement houleux. Qu'il soit abordé lors de débats sur la législation électorale, lors de questions au ministre de l'Intérieur ou bien, presque incidemment – apparemment en tous cas-, à l'occasion d'un débat sur une toute autre question, le thème des fraudes offre le terrain d'une joute sans merci à l'intérieur de l'hémicycle. Les offensives peuvent engager personnellement un député ou viser une personnalité, un parti, une majorité. Ils réactivent les débats qui ont animé certaines campagnes ou les périodes de contrôle de la régularité des scrutins, et peuvent, en cela, s'avérer d'une rare violence.

De manière détournée, ces échanges introduisent les armes et les enjeux de la compétition électorale au sein des assemblées. Ce faisant, ils en contrarient l'ordre pacifié. Car si les assemblées comportent certes des groupes aux positions divergentes, une majorité et une opposition, ceux-ci sont pensés, du moins d'un point de vue de théorie politique, comme l'expression de la diversité et du pluralisme de la représentation de la nation et de la nation elle-même. Les groupes parlementaires sont donc complémentaires dans la représentation de la nation. En revanche, les partis en concurrence lors des scrutins sont en compétition pour la représentation. Dès lors, faire entrer ou réintroduire la compétition électorale dans l'hémicycle, c'est aussi remettre en cause l'architecture de la représentation fondée sur la complémentarité des groupes. C'est remettre en cause un fragile équilibre pensé comme dépassant les violences des échanges électoraux.

En faisant place aux armes et aux joutes de la compétition électorale au sein de l'arène parlementaire, ces échanges ne perturbent pas seulement des rapports policés, par ailleurs souvent malmenés. En introduisant des attaques contre certains élus et certaines élections, en contestant la validité de certains scrutins, ils ébranlent aussi l'un des socles communs, qui

fonde la possibilité d'un débat entre pairs dans l'arène parlementaire : la reconnaissance de la légitimité politique de chacun des membres de l'assemblée. La violence des échanges tient en effet largement à la contestation radicale qui les caractérise. Il ne s'agit pas de critiquer la qualité des arguments d'un adversaire, sa (mé)connaissance du dossier, ses prises de position intéressées... Les propos visent la qualité de représentant de certains élus, leur légitimité et celle de leur parti à prendre part aux débats démocratiques. L'ordre politique serait donc radicalement remis en cause par les atteintes portées à ses règles les plus fondamentales.

C'est donc bien ici la légitimité politique qui se trouve questionnée. Ces échanges donnent à voir des représentants siégeant indûment, des partis organisés pour soutenir ou encourager les fraudes, des magistrats complices, un suffrage universel régulièrement bafoué et un système politique complètement vicié par les pratiques frauduleuses. Car à partir des années 1980, ce ne sont plus les DOM-TOM ou des départements méridionaux qui sont visés lors d'interventions soutenant le folklore des méthodes électorales des anciennes colonies et du sud de la métropole. Le système semble touché au cœur, avec l'entrée dans les débats parlementaires des allégations de fraudes en région parisienne puis à Paris même. Et les mêmes pratiques, traitées sur le ton de la plaisanterie lorsqu'elles se déroulaient à la Réunion, deviennent subitement des affronts à la démocratie lorsqu'elles ont lieu en Ile-de-France. Le ton se durcit, les attaques fusent, les orateurs peinent à s'exprimer au milieu d'un chahut des plus violents.

Pourtant, au-delà de l'apparence d'un relâchement complet de tout contrôle dans l'ordre parlementaire, on voudrait ici souligner que ces joutes ont une grammaire et se conforment à des règles extrêmement codifiées. La distinction proposée par Jacques Testanière entre chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement du second degré semble ici particulièrement éclairante pour l'analyse des modalités et des fonctions des échanges parlementaires autour des fraudes électorales. Je chercherai ici à montrer que le chahut parlementaire à ces occasions entretient avec l'ordre parlementaire et politique les mêmes rapports que le chahut traditionnel des lycéens avec l'ordre pédagogique. On parlera de « chahut ordonné » plutôt que « traditionnel » dans la mesure où ces pratiques ne semblent pas renvoyer à de quelconques traditions, les discussions sur les fraudes étant auparavant sensiblement plus policées. Cependant, le terme permet bien de différencier cette forme de désordre d'une autre forme qu'est le « chahut anomique ». Tout comme ce dernier, le chahut ordonné peut s'avérer très violent (première partie), mais ses règles et sa grammaire en font d'abord un facteur d'affirmation du groupe politique et des normes parlementaires (deuxième partie).

I- La violence des échanges : de l'insulte à la disqualification politique

La violence des échanges est tout à la fois verbale et gestuelle, du moins si l'on en croit les retranscriptions des débats de l'assemblée. Ceux qui évoquent les pratiques frauduleuses sont régulièrement interrompus par des invectives, des commentaires, des exclamations... On peut tout d'abord donner un aperçu quantitatif du désordre ainsi engendré, en relevant le nombre d'interruptions lors des questions au gouvernement et des réponses des ministres. Par exemple :

- Jacques Blanc est interrompu 13 fois lors de sa question au ministre de l'Intérieur le 14 mai 1980 et la réponse du ministre à cette question est entrecoupée de 27 interventions.
- La question d'André Lajoinie à propos des annulations d'élections municipales le 15 juin 1983 est interrompue 20 fois et la réponse de Pierre Mauroy, alors Premier ministre est ponctuée de 34 interventions, dont 5 de soutien de la part de députés de gauche.
- La question de Guy Teissier à la Garde des Sceaux, le 3 mars 1999 connaît 26 interruptions, dont 3 émanant de son propre camp, tandis que la réponse d'Elisabeth Guigou est coupée à 7 reprises.

La plupart des questions et réponses donnent ainsi lieu à de nombreuses prises de paroles inopinées. L'absence d'interruption des orateurs le 22 novembre 1991, à l'occasion d'une question sur le vote par procuration des retraités peut alors surprendre. L'explication en est donnée à la fin de l'échange par le président qui évoque le nombre de députés présents et indique finalement à l'orateur : « Je vous fais une dernière confiance : j'aime le charme feutré de ces séances du vendredi matin ! (sourires) ». C'est alors sans doute faute de combattants que les habituelles joutes parlementaires sur les fraudes n'ont pas eu lieu.

Les interruptions, lors des questions ou des débats peuvent prendre plusieurs formes :

- elles expriment parfois des réactions immédiates aux propos de l'orateur : ce sont les exclamations (« Ah ! », « Oh ! », les « protestations » sur les bancs). Ce sont aussi des applaudissements, des rires, des huées, des « bruits », et parfois même des « claquements de pupitres » (20 mai 1988, 3 mars 1999, 30 mai 2000) qui peuvent se faire entendre. Ce sont enfin des appréciations comme « c'est ridicule et honteux » (Juquin, 1980). Le geste peut aussi accompagner la parole, comme lorsque « les membres du groupe socialiste s'exclament et font le geste du « pollice verso » » (20 mai 1986).

- elles mettent parfois en cause l'orateur lui-même. C'est la qualité de son intervention ou son attitude qui peuvent être stigmatisées. Pierre Joxe réagit ainsi au propos de Jacques Blanc en 1980 par cet appel : « Y a-t-il un médecin dans la salle ? », tandis que Noël Mamère, en mai 2000, est interrompu, entre autres, par Arnaud Leclercq, qui lui lance un « Ayatollah ! ». Mais, le plus souvent, les interventions dénoncent les pratiques électorales de l'orateur lorsqu'il était en campagne. Il s'agit ici de le déstabiliser en soulignant combien il

est mal placé pour évoquer la lutte contre les fraudes et la défense du suffrage universel. Cet échange, le 22 décembre 1988, permet de l'illustrer :

« M. José Rossi. Que va-t-il se passer pour les élections municipales si les listes électorales restent ce qu'elles sont ? Les maires ou les candidats aux élections municipales les plus fortunés transporteront leurs électeurs par avion...

Mme Muguette Jacquaint. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce que vous faites ! »

C'est aussi l'occasion de règlements de compte entre députés de circonscriptions voisines. C'est le cas en 1988 (24 novembre) lors de cette passe d'armes entre E. Hoarau (4^e circ. De la Réunion) et JP. Virapoullé (5^e circ. de la réunion) :

« M. Elie Hoarau. [...] s'il est un endroit où la fraude électorale sévit à l'état endémique, c'est bien à l'île de la Réunion.

M. Jean-Paul Virapoullé. Bien placé pour en parler, n'est-ce pas ?

M. Elie Hoarau. Qui se sent morveux...

M. Jean-Paul Virapoullé. Orfèvre en la matière !

M. Elie Hoarau. Vous avez subi quatre annulations pour fraude électorale, mon cher collègue !

M. Jean-Paul Virapoullé. Vous utilisez la loi pour frauder sur le dos des autres ! »...

- le plus souvent, les interventions visent plus largement les pratiques électorales du parti ou du camp politique de l'orateur, ce qui est aussi un moyen de le discréditer et de disqualifier son propos sur les fraudes. Les cris de « fraudeurs ! » et « tricheurs ! » résonnent ainsi fréquemment dans l'hémicycle. On rappelle aussi souvent à l'orateur, par de subtiles allusions ou de bruyantes invectives, des exemples récents de fraudes imputés à son parti ou à son groupe. En 2003, alors que Renaud Dosière évoque les fraudes commises par les maires, il commente : « Chacun a en tête des exemples fameux dans une circonscription située pas très loin d'ici ». Et Lionnel Luca de répondre : « Ce n'est pas dans les mairies communistes que l'on verrait cela ! ». Sur un tout autre mode, en 1999, alors que Roland Blum dénonce les fraudes qui ont eu lieu à Aubagne, des voix s'élèvent des groupes socialiste, communiste, radical, citoyen et vert pour demander : « Et Tiberi alors ? ».

En quelques mots, les députés renversent de la sorte l'accusation. Des noms de villes ou de candidats suffisent alors à renvoyer à tout un ensemble de pratiques imputées au camp adverse. Si bien que ces noms sont rapidement employés comme antonomases – ou synecdoques – permettant, en ramassant en quelques mots une critique cinglante, d'asséner un violent revers à l'adversaire. Ainsi plutôt que d'interrompre l'orateur par les traditionnels « fraudeurs ! » ou « tricheurs », c'est le nom de « Tiberi ! » qui est scandé à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Le 3 mars 1999, la question de Guy Teissier est, par exemple, plusieurs fois interrompue :

« M. Guy Teissier. Madame la garde des sceaux, les habitants d'Aubagne [...] découvrent avec stupéfaction que leur député a triché pour se faire élire. (« Tibéri ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) [...]

M. Guy Teissier. Ce que je dis a l'air de vous contrarier, mesdames, messieurs de la gauche !

Plusieurs députés du groupe socialiste et plusieurs députés du groupe communiste. Tibéri ! [...]

M. Guy Teissier. [...] Ces procédés, madame la garde des sceaux, sont inacceptables !

Plusieurs députés du groupe communiste. Tibéri !

M. Guy Teissier. Ils sont l'expression même du mépris porté aux électeurs et à la démocratie.

De nombreux députés du groupe socialiste et du groupe communiste. Tibéri ! »...

Plutôt qu'à des débats, on assiste alors à des ripostes systématiques où les compliments sont immédiatement retournés à ceux qui les ont prononcés. Certaines formules attestent d'ailleurs ces stratégies de réponse en échos. En 1980, Jacques Blanc s'indigne : « C'est votre habitude de crier au feu quand vous êtes incendiaires ! ». Et le ministre Christian Bonnet reprend la métaphore au terme de cet échange avec Pierre Juquin :

« M. le ministre de l'intérieur. En matière de fraudes électorales...

M. Pierre Juquin. Vous venez de battre un record !

M. le ministre de l'intérieur. Le parti communiste est expert. [...] Et s'il vous arrive de vous faire prendre la main dans le sac...

M. Pierre Juquin. C'est vous qui avez été pris !

M. le ministre de l'intérieur. ... Tels les pompiers pyromanes »

Ce type d'échanges ne permet évidemment pas de nourrir le débat parlementaire. Les interruptions répétées empêchent toute argumentation construite et les questions ou propositions sur lesquelles portent les échanges semblent devenues tout à fait secondaires. La répartition des participants vient plutôt servir une entreprise de sape du travail parlementaire. La plupart des interventions semblent avant tout destinées à susciter l'indignation, à stigmatiser, parfois à insulter, et finalement à produire le plus grand désordre dans l'hémicycle.

Si la provocation et l'insulte participent de cette violence et de cette tension entre groupes parlementaires, l'attaque qui suscite les indignations les plus vives et les réactions les plus outrées est celle de l'atteinte portée aux institutions et à leurs fondements. La plupart des débats sur la fraude débouchent en effet rapidement sur le thème du danger encouru par le suffrage universel, la république ou la démocratie :

Question de Jacques Blanc, le 14 mai 1980 : « quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour sauvegarder dans notre pays l'exercice des libertés républicaines ? ». La réponse du ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet y revient : « Les auteurs de tels agissements nous rappellent des régimes dans lesquels l'intimidation et les pressions physiques ou morales, sous toutes leurs formes, tiennent lieu de démocratie ».

27 avril 1983, Bruno Bourg-Broc : « la fraude électorale, c'est aussi un premier pas vers la mort de la démocratie [...] La fraude électorale a toujours été le premier acte dans l'instauration des dictatures fascistes et

des démocraties populaires. Si l'on veut respecter la démocratie, monsieur le ministre, il faut respecter les urnes ! ». Réponse du ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre : « Le gouvernement et la majorité n'ont pas de leçons à recevoir en matière de respect des règles démocratiques, alors qu'il y aurait peut-être beaucoup à dire sur certains comportements ».

15 juin 1983, Jacques Marette : « Vous voulez la démocratie populaire ! »... « Vous êtes contre le suffrage universel ! »

3 mars 1999 : Guy Teissier : Ces procédés : « sont l'expression même du mépris porté aux électeurs et à la démocratie »

8 juillet 2008 : Jean-Christophe Lagarde : « Il est assez surprenant de voir une partie des membres de notre assemblée vouloir empêcher près d'un million et demi de nos concitoyens d'être représentés »

Si de tels propos provoquent les réactions les plus vives, c'est qu'ils opèrent une partition entre le camp des démocrates et celui des ennemis de la démocratie, qu'ils remettent en cause l'attachement du camp adverse au suffrage universel et plus largement aux principes démocratiques, qu'ils frappent d'indignité les députés ainsi disqualifiés. En cela, ces invectives, bien que d'une expression le plus souvent policée, sont sans doute des plus violentes et contribuent en tous cas à semer le plus grand désordre dans l'enceinte parlementaire.

Lors de ces échanges, le président de l'assemblée se trouve le plus souvent dans l'impossibilité de rétablir le calme. Ses tentatives restent certes peu appuyées au regard de la violence et de l'intensité de certains épisodes :

14 mai 1980 : « Je prie chacun de se taire et d'écouter M. le ministre de l'intérieur »

6 avril 1983 : « Mes chers collègues, je vous en prie ! », « La parole est à M. Lajoinie et à lui seul ! »

15 juin 1983 : « Je vous en prie, monsieur Marette. Ecoutez ! », « Décidément, même M. Guichard est gagné par l'agitation ! (rires[...]). M. Gabriel Kaspereit. C'est que tout va mal ! Et on ne nous répond pas ! M. le président. Du calme, monsieur Kaspereit ! »... « Allons, Monsieur Kaspereit ! Un peu de calme, je vous prie. »

24 novembre 1988 : « Seul M. le ministre a la parole. »

3 mars 1999 : « Mes chers collègues, un peu de silence, s'il vous plaît ! »

30 mai 2000 : « Mes chers collègues, chacun est libre ici de s'exprimer comme il l'entend ! Vous n'avez pas la parole ! », « Mes chers collègues, je vous en prie ! »

Ces tentatives restent d'ailleurs vaines dans la plupart des cas et les « débats » se poursuivent sur le même ton. On observe une sorte d'effet d'entraînement qui interdit à chacun de relâcher ses attaques : ce serait céder et laisser à l'adversaire la dernière répartie, la position du redresseur de tords et ainsi la victoire. La plupart des échanges se déroulent finalement selon une trame similaire. A partir d'une question sur un scrutin particulier, ou d'une remarque sur certaines pratiques, s'opère une montée en généralité. Les intervenants font glisser le débat sur les questions du respect du suffrage universel et la démocratie et s'attachent à disqualifier les pratiques et les conceptions de l'ensemble d'un parti ou d'un camp politique. Les

invectives adressées à l'orateur suivent également cette montée en généralité et les débats se poursuivent sur interprétation des faits et le rejet des responsabilités sur l'autre camp.

Cette trame s'accompagne d'une montée en violence des échanges, d'une intensité agonistique croissante. Tous les ingrédients sont ainsi réunis pour produire des échanges qui, en des temps de judiciarisation de la vie politique, donneraient lieu à des poursuites pour diffamation et insultes si les scènes se jouaient en dehors de l'hémicycle. Cependant, cette trame similaire et le caractère récurrent des modalités d'intervention indiquent suffisamment que ces échanges apparemment débridés sont en fait très contrôlés et codifiés. Le chahut auquel donnent lieu les discussions sur les fraudes, s'il peut sembler rompre avec des normes de comportement policé et produire le plus grand désordre, n'a en fait rien d'un « chahut anomique » mais se révèle plutôt être un chahut très organisé.

II- Un chahut très codifié : ritualisation du conflit et affirmation de l'ordre politique

Selon J. Testanière, le chahut traditionnel peut être défini comme « toute manifestation collective de nature à troubler l'ordre et les rapports traditionnels entre élèves et éducateurs, rapports qui sont définis par les textes administratifs et l'usage. [...] il faut appeler chahut tout cas de désordre qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par l'élève lui-même, et qu'il savait devoir produire ce résultat. ». A partir de ces définitions, dont on peut relever les accents très durkheimiens, l'auteur relève tout un ensemble de traits propres au chahut traditionnel. On peut ici examiner les désordres parlementaires décrits précédemment à l'aune de ces caractéristiques :

- *il est collectif et, dans l'idéal, unanime*

Les interruptions et les interventions ne sont jamais le fait d'un seul député, mais toujours de plusieurs. Les retranscriptions des débats font apparaître que c'est le plus souvent l'ensemble d'un groupe parlementaire, ou même l'ensemble de la majorité ou de l'opposition qui participe au chahut parlementaire.

- *le chahut renforce l'intégration du groupe « en lui donnant conscience de son unité », la satisfaction la plus importante étant « de se sentir uni ».*

De la même manière, les échanges autour des fraudes servent le plus souvent à affirmer la cohésion du groupe parlementaire. Ils permettent de mettre en scène et de jouer l'unité de chaque groupe ou de chaque camp et son opposition aux autres groupes. On le voit, par exemple, dans le procédé, déjà évoqué, qui consiste à mettre en cause, non pas la régularité d'un scrutin particulier, mais l'ensemble du groupe ou du parti du candidat présumé fraudeur.

Cette stigmatisation touche particulièrement le RPR à la fin des années 1990. Elle vise aussi le PC, et ceux qui en sont les alliés, sur l'ensemble de la période. Apparaît clairement dans ces échanges une grammaire éprouvée permettant la constitution ou l'actualisation de camps que tout opposerait. Comme en un récit mythique, le discours de chaque camp sur la fraude donne à voir la partition nette et définitive entre le cru et le cuit, les « bons » et les « méchants », les fraudeurs et les « démocrates » :

14 mai 1980. Jacques Blanc : Nous n'accepterons jamais, en effet, que le parti communiste impose en France, par la terreur, un système que tous les communistes du monde connaissent bien, le système totalitaire ».

20 mai 1986 : A propos du découpage des circonscriptions, Guy Ducoloné demande « solennellement » au Président de la République d'intervenir « face à une atteinte aussi grande au suffrage universel ». Jean Ueberschlag lui répond : « Faites intervenir M. Gorbatchev ! Téléphonnez donc à Moscou ! »

24 novembre 1988 : « M. Guy Hermier. [...] Pour le groupe communiste, la transparence des scrutins est une exigence démocratique majeure. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre)

M. Jean-Jacques Jegou. Ce n'est pas vrai !

M. Guy Hermier. Seul le vote personnel de chaque électeur est secret. Tout le reste doit être transparent.

M. Francis Delattre. Il faudra le dire à Marchais !

M. Guy Hermier. C'est pourquoi nous approuvons votre projet de loi [...]. Je ne vous cacherai pas, cependant, qu'il nous paraît bien trop timide. (Rires sur les bancs [des mêmes groupes]). [...] La meilleure garantie provient du contrôle exercé par tous ceux qui] font dde chaque dimanche d'élection une démocratie vivante.

M. Jean-Jacques Jegou. Vous êtes gonflés ! [...]

M. Guy Hermier. Nous proposons de retenir le principe que toutes les instances désignées respectent le pluralisme.

M. Francis Delattre. Avec un candidat unique ! ».

3 mars 1999 : « Cette manipulation [...] est d'autant plus inacceptable qu'elle semble être assez courante au parti communiste », des élections « toutes gagnées par la gauche et toutes annulées pour irrégularités et fraudes caractérisées ! », des « manifestations soviétiformes [...] qu'organise maintenant le parti communiste sous les fenêtres du palais de justice »

Non seulement les interventions disent les camps en en définissant les traits et les tares, mais elles émanent aussi des groupes ainsi constitués. On l'a souligné, les invectives et les ripostes sont le plus souvent collectives.

- *les initiateurs du chahut ont pour objectif de produire le désordre*

Les interventions et interruptions ne visent en rien à initier un débat ou à introduire de nouveaux arguments. L'objectif est avant tout d'empêcher l'orateur de s'exprimer et de détourner le propos pour fustiger ou ridiculiser son auteur ou plus largement son camp politique.

- *les rôles, les pratiques et les cibles du chahut sont définis en référence à l'ordre pédagogique et en manifestent la parfaite intériorisation. Il s'agit d'une « fête à rebours » où les normes sont tournées en dérision.*

Dans le cas des chahuts organisés par les députés, c'est l'ordre parlementaire qui est pris comme référence et systématiquement perturbé. Ce qu'écrit J. Testanière du chahut traditionnel peut également renvoyer aux analyses du carnaval comme rite d'inversion. Le bouleversement de l'ordre ne fait sens et ne présente un intérêt pour ses acteurs que par la parfaite maîtrise de ses normes. Cette maîtrise des codes de conduite dans l'enceinte parlementaire, des rapports pacifiés, parfois même apparemment cordiaux, de l'entre-soi policé donne précisément toute sa saveur au chahut comme remise en cause provisoire des codes.

A travers les attaques portant sur le respect du suffrage universel ou de la démocratie, c'est aussi l'ordre politique qui est chahuté. Alors que cet ordre repose sur le partage implicite des normes et des valeurs qui le fondent, le chahut vise précisément à remettre en cause cette communauté de valeurs. En cela, il permet aussi l'affirmation de l'attachement à ces normes et à ces valeurs. Certains intervenants prennent d'ailleurs à partie leurs adversaires en relevant que leur opposition systématique porte atteinte à cet attachement commun :

24 novembre 1988 : Michel Sapin rapporte sur un projet de loi sur les procédures de vote et propose que l'électeur signe lui-même sur la liste d'émargement :

« M. Jean-Jacques Jegou. Cela ne va pas être triste ! Il faudra faire la queue pour voter ! »

M. Michel Sapin. [...] Je préfère, Monsieur, que le scrutin se déroule plus lentement mais plus sincèrement. Et je pense que vous aussi ! »

10 avril 2003 : « M. le ministre délégué aux libertés locales [P. Devedjian]. Supprimez les élections, il n'y aura plus du tout de fraude ! C'est tout de même un raisonnement idiot ! »

M. Dominique Tian. Oh !

M. François Sauvadet. Vous avez raison ! [...]

M. Pascal Clément, *président de la commission*. Donc, la fraude existe !

M. le ministre délégué aux libertés locales. Bien sûr !

M. Pascal Clément [...]. Ah bon ! Je croyais que vous disiez qu'elle n'existait pas !

M. le ministre [...]. Evidemment la fraude existe, mais ce n'est pas une raison pour supprimer les élections !

M. François Sauvadet. Bravo, monsieur le ministre !

M. le ministre [...]. En revanche, il faut prendre des précautions pour l'empêcher.

M. Jérôme Lambert. Et ne pas la faciliter ! »

- *« la répétition n'engendre pas l'ennui [...] mais elle suscite au contraire une joie toujours renouvelée, qui a son origine dans les attitudes stéréotypées des antagonistes »*

La répétition est en effet une caractéristique marquée des chahuts parlementaires autour des fraudes. Ce sont les cris traditionnels de « tricheurs ! » et « magouilleurs ! », comme les « insultes antonomastiques » - « Tiberi ! », « Chirac ! », « Paris ! » - scandées à plusieurs reprises lors d'une même séance, mais aussi lors de plusieurs séances sur une même période. Ce sont aussi les références appuyées, évoquées plus haut, aux liens qui unissent le PCF au PCUS...

- *Le chahut traditionnel est ponctuel, momentané, et immédiatement suivi d'un retour à l'ordre*

Si le président de séance rencontre bien des difficultés à obtenir le calme au cours des échanges, le retour à l'ordre est instantané dès lors que le sujet est clos. Cela démontre encore une fois que les contraintes et les normes ne s'effacent pas au cours de ces discussions. Les prières et les appels au calme du président ne sont absolument pas entendus lors du chahut, mais il suffit à ce même président d'annoncer la question suivante ou le point suivant de l'ordre du jour pour obtenir un retour à l'ordre. Il est entendu et conserve à l'évidence son rôle d'organisation des débats, mais le refus délibéré et ostensible d'obtempérer à ses rappels lors des échanges fait précisément partie du chahut et de la mise en scène de la violence et du désordre. Les députés mettent en scène et jouent la violation de l'ensemble des règles ordinaires de bienséance, tant à l'égard des députés des autres groupes, qu'à l'égard du président et de son autorité.

Une seule exception peut être relevée sur la période étudiée, lors de la séance du 14 mai 1980, où le meneur du chahut est également celui qui dispose de la parole pour la question au gouvernement suivante. Ainsi, alors que le président donne la parole à Pierre Juquin pour une question sur les libertés des travailleurs dans les entreprises, celui-ci poursuit :

« Monsieur le Premier Ministre, il me faut d'abord relever les propos que M. le ministre de l'intérieur vient de tenir. (Protestations sur les bancs de la majorité.) Il faut rétablir les faits : c'est un candidat giscardien qui a été pris en train de frauder, et c'est un préfet de votre régime qui a violé ouvertement les lois et bafoué le suffrage universel. (Applaudissements sur les bancs communistes. Vives protestations sur les bancs de la majorité) »...

Mais, mis à part cet épisode, le chahut prend fin dès que débute une autre séquence du débat parlementaire. Comme les bons élèves retournent à leurs études immédiatement après un moment de chahut, les députés reprennent leurs travaux sans que le désordre précédent ne laisse, apparemment, de traces. L'épisode qui pouvait sembler complètement anémique, défait de toute règle et de tout code, est en fait parfaitement maîtrisé et soumis à une discipline très

normée. Le retour à la normal confirme que le relâchement du contrôle est en fait très contrôlé.

Un seul épisode, en 1986, se solde par une rupture des échanges, les députés communistes et socialistes quittant l'hémicycle suite à des propos particulièrement violents. Alors que le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, tente de justifier le retour au scrutin majoritaire par un discours sur l'histoire du vote en France, il est interrompu à de multiples reprises : « C'est faux ! », « Tout cela est faux ! Mais qui donc lui fait ses discours ? », « Il dit n'importe quoi ! », « Vous ne savez pas compter, vous ne connaissez pas l'histoire et vous ne savez pas faire vos discours ! ». Charles Pasqua recourt alors à un curieux argument dans ce débat, argument qui va provoquer des volées d'insultes et le départ de nombreux députés : « Je ne sais peut-être pas compter et je ne connais peut-être pas l'histoire, mais je suis de ceux qui ont participé à l'histoire pendant que vos amis se couchaient devant l'occupant ! ». Alors que peu avant, les membres du gouvernement ont été traités de « charcutiers », de « tripatouilleurs » et de « fraudeurs » à propos du découpage électoral, alors qu'on a crié à la « magouille », à la « mascarade », à la « fraude », c'est l'évocation de la période de l'occupation qui provoque la rupture des échanges. Tandis que certains députés de l'opposition sortent, d'autres se déchaînent : « C'est honteux ! », « J'ai la croix de la Résistance ! Vous, vous êtes un voyou ! », « C'est honteux ! Salopard ! Vous êtes un sale individu ! », « Dehors Pasqua ! », « Vous êtes un fasciste ! », « Et le S.A.C., monsieur Pasqua ? », « Assassin ! », « Démission ! Démission ! Démission ! », etc.

Le relâchement du contrôle et le débordement de violence peut en partie être expliqué par la violation des règles du chahut. Comme l'indique J. Testanière, « le chahut a ses propres bienséances : on ne chahute pas n'importe qui, n'importe quand et n'importe comment » (p.24). La réaction de Charles Pasqua à la remise en cause de sa compétence l'amène précisément à bafouer ces bienséances. On peut alors considérer qu'il ne s'agit plus d'un chahut « traditionnel » ou organisé, ni d'ailleurs d'un « chahut anémique » - que caractérisent notamment des actions individuelles et non collectives - mais d'un affrontement lors duquel tout contrôle des comportements a effectivement disparu.

Une autre explication de ce déchaînement de violence réside sans doute aussi dans la volonté des députés de gauche d'empêcher la tenue du débat et d'en rendre la majorité responsable. Plus tôt dans la séance en effet, Pierre Joxe a déjà annoncé ne pas vouloir aborder le fond du débat, sous-entendant que le projet de loi électorale serait adopté par application de l'article 49-3. Il prévient le rapporteur : « vous êtes le rapporteur d'un projet de loi électorale qui, pour la première fois dans l'histoire des démocraties, va être adopté sans

avoir été voté ni même débattu ». Dans ces conditions, les députés de l'opposition cherchent à dramatiser au mieux ce recours annoncé au 49-3 et à mettre en scène la violence de ce choix et l'exclusion des députés qu'il implique. Ils le font précisément en encourageant et en suscitant des échanges particulièrement violents et en se procurant l'occasion de sortir bruyamment de l'hémicycle, tout en rendant la majorité responsable de cette rupture.

Sur l'ensemble de la période, les débats sur des projets ou propositions de loi s'avèrent en général beaucoup moins agités que les séances de questions au gouvernement. Tout au plus sont-ils ponctués de quelques échanges plutôt vifs, mais très ponctuels, et, de manière très routinisée, lorsque sont abordées certains points ou à l'occasion de l'intervention de certains députés. En revanche, les questions au gouvernement donnent lieu à un chahut généralisé qui ne cesse qu'avec le passage à une autre question. Cela vient confirmer la thèse du chahut organisé. Alors que certains propos, lors de la discussion d'articles de loi, pourraient donner lieu à des échanges aussi violents que ceux qui ont lieu lors des questions, les députés poursuivent généralement le débat sans heurt. Le poids de l'enjeu y est sans doute pour beaucoup. Dans un cas, il s'agit de l'élaboration d'un texte de loi. Dans l'autre, il s'agit du chahut lui-même. Le plus souvent en effet, la question n'a d'autre but que la provocation, à l'égard de l'autre côté de l'hémicycle ou à l'égard du gouvernement. La question est attendue, surtout lorsqu'elle porte sur des élections au lendemain de scrutins contestés, et elle sonne comme le signal de départ du grand chahut, du relâchement des contraintes et des codes. La réponse aussi est attendue, non pas pour ce qu'elle doit révéler, mais au contraire au sens où les ministres n'ont généralement pas d'élément nouveau à apporter aux députés (elle est prévisible) et au sens où elle doit être l'occasion de poursuivre le chahut.

Cette temporalité du chahut, qui coïncide pour l'essentiel avec les séances de questions, révèle encore à quel point celui-ci est codifié et repose sur l'intériorisation de l'ordre parlementaire. Certaines activités requièrent le plus grand sérieux et le travail parlementaire le plus rigoureux, tandis que d'autres, considérées comme secondaires, donnent lieu à des échanges plus relâchés. Le propos de J. Testanière peut ici encore être mobilisé : « Aberration collective qui est hommage à rebours à l'institution [...], le chahut traditionnel, négation momentanée de l'ordre [...], en confirme l'excellence ».

Cette proposition n'est pas sans faire écho aux analyses durkheimiennes du crime et aux approches fonctionnalistes de la déviance qui soulignent comment, de manière parfaitement contre-intuitive, la déviance renforce en fait ce qu'elle semble perturber. A première vue, le

chahut parlementaire semble remettre en cause l'ordre parlementaire et politique, et dans le même mouvement la légitimité politique de l'institution et de ses membres. Mais à bien considérer son déroulement et sa pratique très codifié, il est l'occasion d'un désordre très circonscrit, de l'affirmation de la cohésion des groupes parlementaires et de l'attachement partagé des députés aux normes et aux valeurs qui fondent l'ordre politique. A ce titre, il ne menace en rien cet ordre, mais est tout à la fois « récréation et récréation » du corps parlementaire.